



Madame Jouffroy Christelle pour la CFDT

A

Madame la Rectrice de l'académie de Dijon

**Objet** : situation des personnels de la cité scolaire de Digoin (71) suite à l'interdiction de consommer l'eau du robinet.

Madame la Rectrice,

Nous nous permettons de vous solliciter au sujet de la situation rencontrée par les personnels du collège et du lycée de la cité scolaire de Digoin. En effet, nous avons été alertés par des personnels inquiets quant à leurs conditions de travail et leur santé suite à l'interdiction de consommer l'eau du robinet. Nous avons également été informés de l'absence de la cheffe d'établissement à compter de ce jour ce qui accentue encore leur inquiétude.

Référente du dossier

Christelle Jouffroy  
Secrétaire régionale  
CFDT EFRP Bourgogne

téléphone

03 80 30 23 54

CFDT EFRP Bourgogne  
6 Bis rue Pierre Curie  
21000 DIJON

[bourgogne@efrp.cfdt.fr](mailto:bourgogne@efrp.cfdt.fr)

Cette interdiction concerne depuis peu l'externat alors qu'elle couvre l'internat, semble-t-il depuis une année et demi. Les personnels se demandent donc quels risques avaient-ils à consommer l'eau du robinet durant toute cette période. Les analyses font état de légionnelles, de plomb, de nickel, de cuivre et outre la décision d'interdire la consommation et la mise en place de distribution d'eau potable, aucune autre information à destination des personnels n'a été faite ni par la DSDEN 71 ni par le département en charge des travaux.

L'établissement compte environ 1000 élèves à ce jour, ce qui implique une logistique importante en plus de leurs tâches quotidiennes, distribution d'eau en bouteille plastique (9 palettes chaque semaine pour plusieurs milliers d'euros dont la manutention et la distribution reposent sur les personnels) ainsi qu'une surveillance accrue au dépens d'autres postes.

Les personnels déplorent une situation qui selon eux, n'a que trop duré et un manque d'information quant aux conséquences sur leur santé et celle de leurs élèves. Une communication à destination des personnels est-elle envisagée ?

La F3SCT 71 est-elle informée de la situation ? La médecine du travail est-elle associée ? Autant de partenaires qu'il nous semble essentiel d'associer. En effet, certains personnels ressentent du mal-être, y compris parmi les personnels chargés de l'encadrement. Cette situation est somme toute très exceptionnelle mais peut être aussi très anxiogène.

Aussi, nous souhaitons qu'une vigilance particulière soit accordée aux personnels de cette cité scolaire, que les mesures nécessaires soient prises dès à présent afin de rassurer, d'informer et de soutenir les équipes. Nous ne manquerons de nous tenir informés de l'évolution de la situation.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de recevoir, madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments dévoués au service de l'Education Nationale.